DÉFENDRE LES RETRAITÉS D'AUJOURD'HUI… ET CEUX DE DEMAIN

La situation politique n'a permis d'échapper aux menaces qui pesaient sur les retraites que temporairement. Nous allons à nouveau rentrer dans d'autres débats, et nous allons devoir le faire dans un contexte particulièrement difficile.

Sur un plan économique tout d'abord. La France est dans une situation financière préoccupante. Les déficits budgétaires se sont accumulés et la dette publique a atteint **3535 milliards à la fin du 1er semestre 2026**, or la situation politique particulière n'a pas permis d'engager le redressement nécessaire. Plus généralement, nous nous trouvons dans un contexte où les retraités sont désignés comme des privilégiés qui, de surcroît, bénéficient d'avantages fiscaux indus. Les « Papyboomers » devraient donc être mis à contribution. Le discours, bien que sans fondement, est largement médiatisé et il n'y a rien de plus difficile que de combattre les préjugés.

Le contexte politique doit également être pris en compte puisque les échéances électorales de l'année 2027 vont conduire à des débats où le sujet des retraites et des retraités sera obligatoirement présent.

Nous devons donc dans ce contexte particulier nous mobiliser et engager toutes les actions qui s'avéreront nécessaires. Sur le plan général, il semble indispensable de contribuer à redonner une image positive des retraités à l'encontre de celle qui circule trop largement.

Nous serons toujours sur la même ligne : si nous pouvons accepter de participer à un effort collectif, nous refuserons toujours toute mesure qui ne concernerait que les retraités et qui constituerait donc une discrimination. À ce propos, au moment de la préparation de cet édito, une information circule faisant état de la création de 2 barèmes d'impôts ; le classique et un spécifique pour les retraités. Nous ne pouvons pas l'accepter.

Si la défense des intérêts immédiats des retraités s'avère être notre priorité dans les mois qui viennent, nous ne devrons pas pour autant négliger les autres sujets sur lesquels nous poursuivrons une réflexion de fond, qu'il s'agisse de la santé, de l'autonomie, de l'emploi des seniors ou de la pérennisation d'un système de retraite par lequel, quels que soient les gouvernements dont la France se dotera dans la période de grande instabilité politique que nous connaissons , Ils seront inévitablement confrontés à l'impérieuse nécessité de réduire la dette colossale de notre pays. Le passé récent nous enseigne que dans leur recherche effrénée d'économies, nos gouvernants ont une fâcheuse tendance à cibler les retraités.

Les 18 millions de retraités, tous régimes confondus, occupent aujourd'hui une place importante dans notre société. Ils sont profondément impliqués dans l'intergénérationnel, confrontés désormais à la cohabitation de plusieurs générations : aidants pour leurs parents, soutiens pour leurs enfants et petits-enfants en assurant le

transfert des valeurs et des savoirs. Les retraités jouent un rôle majeur dans le bénévolat pour les associations et s'avèrent des agents économiques de premier plan. Ils sont enfin des citoyens responsables à part entière, électeurs assidus, très engagés dans leur commune, voire au-delà dans les instances départementales ou régionales, piliers de la vie de la collectivité.

Système universel ; longue vue à quel terme ?
Le système universel, s'il est mis en place, sera obligatoire et définira le revenu sur lequel s'appliqueront les cotisations. La CFR préconise, comme actuellement pour l'Agirc-Arrco, de retenir une assiette de 8 fois le plafond de la Sécurité Sociale. Ce choix est motivé par une variété de raisons dont les principales sont les suivantes :

- Le Plafond de la Sécurité Sociale (PSS) est une notion bien connue. Elle est utilisée à de nombreuses fins et son élaboration est indépendante des régimes de retraite même si nombre d'entre eux l'utilisent dans leurs modalités. Si ce concept devait un jour disparaître, il faudrait une alternative comme par exemple un salaire moyen.

- Huit fois le PSS car l'amplitude ainsi définie permettrait d'inclure la très large majorité des salariés et des non-salariés.

- Un système universel et obligatoire de retraite géré en répartition et intégrant l'évolution de l'espérance de vie.

- Un système universel géré en comptes individuels libellés en points.

Dans le cadre des élections politiques de 2027, **certains candidats ou partis politiques envisagent la mise en place d'un système obligatoire de capitalisation** constituant 15% de l'ensemble du financement.

Pour ces 2 projets, des caisses autonomes de professions libérales restent dans la réserve car elles ont de bons comptes techniques et disposent de réserves financières supérieures à 40 années.

Les retraités, très conscients de leurs responsabilités et de leur place dans la société, en citoyens responsables, sauront apporter leur contribution au redressement de la France.

La CNRPL poursuivra son action avec détermination afin que les retraités ne soient ni stigmatisés ni pénalisés de manière injustifiée.

La charnière entre les retraités d'aujourd'hui et ceux qui le seront demain résultera de l'élection du nouveau président au mois de mai 2027 après l'étude du Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale 2027, 18 millions de retraités sont en veille.

Les commissions sont suivies assidument par les représentants agéa sénior,

Marie-Odile CORMIER, Déléguée à la commission pour l'autonomie de la CFR,

Jean-Louis JACOB, Délégué aux commissions retraite-santé UNAPL et CFR,

Jean-Pierre CHATELLIER Vice-président technique et cadre de vie, chargé de la communication extérieure.



André COMBIER
Président et membre
du bureau CFR

Ce communiqué a été diffusé à l'ensemble des député(e)s et sénat(eurs)(trices).

CFR Confédération Française des Retraités

Paris, le 24 septembre 2026.

Communiqué de presse n° 157

Les retraités en appellent aux Parlementaires.

Ainsi que l'a annoncé le Premier Ministre, les projets de Loi de finances et de Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2027 devraient viser tout particulièrement les retraités, avec l'abaissement à 3.000 € du plafond de l'abattement fiscal de 10% et une sous-indexation des pensions comprises entre 1.260 € et 2.034 €, les pensions supérieures à ce montant étant gelées.

La Confédération Française des Retraités s'indigne de ces dispositions qui font des retraités une population ciblée, appelée plus que d'autres à contribuer au redressement des comptes publics.

La CFR est bien consciente des difficultés que rencontre notre pays dont la dette et les déficits publics pénalisent sa compétitivité, mais affirme qu'en aucun cas ces difficultés ne sont imputables aux retraités qui estiment avoir normalement mérité par leur travail et leurs cotisations les pensions qui leur sont dues selon les dispositifs et règles en vigueur.

En aucun cas ils ne constituent une catégorie de privilégiés.

La CFR espère donc que le Parlement, lors des débats sur ces deux projets de Loi, saura revenir sur ces mesures discriminatoires que rien ne justifie.

La CFR et les retraités seront particulièrement attentifs aux positions que prendront les uns et les autres.